

# 76 Agnès CANAYER

Sénateur de la  
Seine-Maritime

LA LETTRE D'INFORMATION | MARS 2023



**Raréfaction de l'eau, pannes d'électricité redoutées, inflation, guerre en Ukraine... l'hiver aura été long.**

Profitons du printemps pour lever les freins qui empêchent les bonnes volontés de se fédérer et de bâtir pour l'avenir.

L'expérience du terrain souligne combien il peut être compliqué de monter un projet, et même de répondre seulement à un appel à projets. Ce sont ces nombreuses difficultés rencontrées par les élus locaux qui motivent le Sénat à s'intéresser à cette problématique.

**Comme vous le savez, depuis plusieurs années, je mène le combat d'un État accompagnateur des élus locaux et notamment, de ceux qui n'ont pas une administration nombreuse pour relever le défi du marathon des formulaires.** Face au constat inquiétant d'un État affaibli, voire défaillant, dans les territoires, nous proposons des solutions concrètes pour son grand retour jusqu'au dernier kilomètre.

En cohérence avec ses précédents votes, le Sénat a adopté une version amendée de la réforme des retraites pour la rendre plus juste pour les métiers pénibles, plus inclusive pour les femmes, pour les personnes handicapées et pour les seniors par un CDI senior. Une vigilance particulière a été portée sur la lutte contre la fraude qui est une perte intolérable à l'heure des économies.

**Dans les prochains mois, le Sénat poursuivra sa mission de contrôle du Gouvernement, de vote de la loi et de relais des territoires.** Pour être au plus proche de vos préoccupations, je vous invite à vous exprimer lors de nos nombreuses consultations et à m'écrire pour me faire part de vos idées et de vos difficultés notamment sur les finances communales. ●

**Agnès CANAYER**  
Sénateur de la Seine-Maritime

## Le Sénat contrôle le gouvernement

### A la recherche de l'Etat dans les territoires

Le 9 février dernier, **Agnès CANAYER**, co-rapporteuse de la Mission d'Information "A la recherche de l'Etat dans les territoires" à l'automne 2022, a appelé de ses vœux à une refonte des rapports entre l'Etat et les collectivités locales.



Lors du débat sur l'Etat territorial, elle a tenu à réaffirmer à Madame Dominique FAURE, Ministre chargée des Collectivités territoriales, que "si une Réforme de l'Etat territorial et une

Décentralisation vont de pair : il n'y aura pas de décentralisation réussie sans une déconcentration pertinente !"

Regrettant la méthodologie défailante des trop nombreuses réformes de l'Etat déconcentré depuis 15 ans, **Agnès CANAYER**, également vice-présidente de la Délégation aux Collectivités Territoriales, a rappelé l'enchaînement frénétique et l'empilement des réformes, jamais accompagnées d'évaluation régulière ou de retour d'expérience.

Cette réalité accentue l'insatisfaction profonde des maires et de l'ensemble des élus locaux concernés par l'action publique. Le véritable couple « maire / préfet » qui a fait ses preuves pendant la crise sanitaire, doit redevenir une réalité pérenne pour des réponses efficaces et de proximité « jusqu'au dernier kilomètre ».

L'Etat territorial doit être un véritable partenaire, un accompagnateur plus attentif et un réel soutien pour les élus. ●

Retrouvez la synthèse  
du rapport et les propositions  
sur le site du Sénat  
ou en scannant ce QR code



### Réintégrer les dépenses d'aménagement et d'agencement dans le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée

Les dépenses d'aménagement et d'agencement sont les piliers des politiques publiques notamment dans les Collectivités locales. Consciente du risque d'une révision de l'assiette des dépenses éligibles au fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), **Agnès CANAYER demande par sa question écrite au Ministre délégué chargé des comptes publics, Gabriel ATTAL, une réintégration de ses dépenses dans l'assiette.**

Le Sénat avait pourtant adopté à l'unanimité un amendement permettant de réintégrer les dépenses d'aménagement et d'agencement, sait qu'il est indispensable pour soutenir l'investissement local.

À l'heure où les contraintes du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et du « fonds vert » impacteront les communes, la non-réintégration des dépenses d'aménagement et d'acquisition de terrains dans le champ du FCTVA inquiète légitimement les élus locaux. ●

### Soutien aux accueillants familiaux, répondre au "Grand Âge"

Les accueillants familiaux sont essentiels à l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie. Ils offrent une solution de prise en charge sécurisante, dans un cadre de vie familiale qui rompt avec l'isolement. Moins onéreuse pour les familles que les établissements d'hébergement

pour personnes âgées et dépendantes (EHPAD), **Agnès CANAYER demande au Gouvernement, des mesures pour renforcer l'attractivité de cette profession précaire qui peine à recruter alors que de nombreuses demandes d'accueil continuent d'affluer.** ●

## Le Sénat relais des Collectivités Territoriales

### Le Sénat demande une thérapie de choc face à l'addiction aux normes imposées aux Collectivités

Le 4 janvier dernier, la Délégation aux Collectivités territoriales du Sénat, dont Agnès CANAYER est la Vice-Présidente, lançait une consultation massive auprès des élus locaux sur les normes qui leurs sont applicables.

Dans le même temps, le 26 janvier 2023, la Présidente de la Délégation, Françoise GATEL, et le Vice-Président, Rémy POINTEREAU, ont dévoilé leur rapport sur la

simplification en matière de normes applicables aux collectivités, intitulé *"Face à l'addiction, osons une thérapie de choc !"*.

Il dresse un état des lieux préoccupant alors qu'il n'existe aucune donnée fiable sur le nombre de normes applicables aux collectivités.

Le Sénat préconise de renforcer la place du Parlement, de rendre plus sincère et de mieux contrôler les études d'impact, de consolider le pouvoir du Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN), d'évaluer a posteriori toutes normes impactant les territoires mais aussi d'associer l'ensemble des services de l'Etat à toutes les échelles avec les représentants et élus locaux.

Le 16 mars 2023 au Sénat, la Délégation aux Collectivités Territoriales organisait **les États généraux de la simplification des normes applicables aux collectivités territoriales**. ●



Retrouvez la synthèse du rapport et les propositions sur le site du Sénat ou en scannant ce QR code



### Nomination au sein d'une mission d'information

Le 15 février dernier, Agnès CANAYER a été nommée Vice-Présidente de la mission d'information sur le thème : *"L'impact des décisions réglementaires et budgétaires de l'État sur l'équilibre financier des collectivités locales"*.

Durant les prochains mois, elle se penchera sur la question de l'augmentation de la rémunération des titulaires de la fonction publique, notamment territoriale, assurée par les collectivités locales.

La mission évoquera aussi la suppression des impôts locaux, voulue par l'Etat, qui permettaient aux collectivités locales d'avoir des recettes fiscales. ●



## Le Sénat relais des Collectivités Territoriales

### Soutenir le Transmanche en Seine-Maritime, une urgence !

La crise sanitaire n'a pas épargné les lignes maritimes Transmanche dont celle de Dieppe-Newhaven, gérée en délégation de service public (DSP) par le Département de la Seine-Maritime.

Pour limiter l'impact sur la filière, des mesures de chômage partiel et de prêts garantis ont été instaurées.



Compte tenu de la persistance des restrictions à la circulation, l'État a décidé de compléter ce soutien en remboursant l'intégralité des cotisations salariales, dit "netwage", pour les compagnies de ferries françaises, exerçant sur des lignes internationales. Malheureusement, cette mesure est exclue pour les lignes gérées en délégation de service public comme la ligne Dieppe-Newhaven.

A cela s'ajoute, le dumping social pratiqué par certains armateurs britanniques qui fragilise les liaisons transmanches.

Dans la continuité de la question orale posée le 29 novembre 2022 relative au dumping social des armateurs britanniques au sein du trafic transmanche, **Agnès CANAYER a, de nouveau, interpellé le 24 janvier 2023 Hervé BERVILLE, Secrétaire d'Etat à la Mer, sur les "netwage".**

En lien avec Alain BAZILLE, Vice-président du Département de la Seine-Maritime en charge des Infrastructures, des Ports et du Littoral, **Agnès CANAYER reste mobilisée sur l'engagement pris par le Gouvernement, en réponse à sa question orale, de réviser le cadre actuel en 2024, qui profitera à la ligne Dieppe-Newhaven. ●**

### Les intercommunalités en Polynésie Française, la différenciation en action

Du 16 au 28 février 2023, Agnès CANAYER et la Délégation aux Collectivités Territoriales s'est rendue en Polynésie Française dans le cadre d'une mission d'information sur les intercommunalités en outre-mer.

Les spécificités propres de la Polynésie Française illustrent le besoin urgent de différenciation.

Les exigences du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) imposent aux communes de fournir de l'eau potable, de gérer la collecte des ordures ménagères mais aussi le traitement des eaux usées sur des budgets spécifiques.

Ce système est aujourd'hui difficilement applicable en Polynésie. Il incite les communes polynésiennes à travailler ensemble. La Délégation sénatoriale aux Collectivités Territoriales et à la Décentralisation émettra prochainement des recommandations adaptées pour la gestion territoriale des politiques publiques en Polynésie Française. ●



## Le Sénat vote la loi

### Constitutionnalisation de l'IVG, le Sénat adopte sa version

Déjà abordée en octobre dernier, la constitutionnalisation de l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) a été examinée de nouveau par le Sénat le 1<sup>er</sup> février dernier. Rapporteuse pour la Commission des Lois, Agnès CANAYER a rappelé les effets pervers, à la fois juridiques et politiques, de cette révision constitutionnelle fondée sur des bons sentiments.

Hautement symbolique, changer la Constitution n'est pas un

acte anodin. L'esprit de cette dernière n'est pas de faire un catalogue de droits qui serait incomplet, par définition, mais bien de garantir les droits fondamentaux ainsi que de régir le fonctionnement des institutions.

Ainsi, conscient de la volonté populaire, le Sénat a réécrit la proposition adoptée à l'Assemblée nationale afin d'assurer la compétence au législateur de fixer les conditions d'exercice de la liberté de mettre un terme à sa grossesse. ●

### Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 : le Sénat au rendez-vous de la sécurisation d'un événement hors normes

100 ans après l'édition de 1924, la France accueillera, de nouveau, les Jeux Olympiques et Paralympiques. Aujourd'hui, plus qu'un simple rendez-vous sportif, c'est un moment de cohésion transnationale et de fraternité humaine. C'est également une vitrine pour l'hôte qui expose aux yeux du monde le savoir-faire français et sa façon de célébrer l'esprit olympique : le mérite, la maîtrise de soi, le dépassement.

Les Jeux Olympiques sont un événement d'une ampleur exceptionnelle. D'un point de vue sportif. Avec 10 500 athlètes de 32 disciplines différentes qui se mesureront lors de 549 épreuves. Puis du point de vue organisationnel, puisque les compétitions se dérouleront dans 37 sites, y compris en Polynésie Française. Ils mobiliseront 63 collectivités hôtes et plus de 40 000 bénévoles. Enfin, du point de vue événementiel, cette fête réunira 13,5 millions de spectateurs, 20 000 journalistes accrédités et 4 milliards de téléspectateurs dans le monde entier.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques, imposent une organisation irréprochable en matière de sécurité. A la menace terroriste s'ajoutent deux risques majeurs, le risque cyber et le risque sanitaire. Le Sénat a défendu le recours à la vidéo-protection "intelligente" et l'augmentation du nombre de transports accessibles à tous.

**Agnès CANAYER a néanmoins alerté sur les risques de tension en moyens quotidiens humains et matériels pour les forces de l'ordre.**

Si en dernier ressort l'armée comblera les manques, les besoins considérables pourraient déstabiliser, par effet de ricochet,

l'organisation de grands moments culturels et festifs dans les autres territoires. Elle a aussi rappelé que le renforcement des outils mis à disposition des forces de l'ordre doit se faire dans le seul souci de protection des spectateurs. L'utilisation des images des caméras de vidéo protection ou les drones a été mieux encadrée pour être conforme avec le RGPD. La CNIL doit suivre le traitement et l'évaluation de l'expérimentation.

Le Sénat, à la recherche du juste équilibre entre efficacité et garantie des droits et libertés individuelles, n'oublie pas les mots du baron Pierre de COUBERTIN : "Chaque difficulté rencontrée doit être l'occasion d'un nouveau progrès". ●



## Le Sénat vote la loi

### PPL retraites agricoles, soutenir ceux qui nous nourrissent

Le 1<sup>er</sup> février dernier, le Sénat a rétabli une injustice concernant les retraites agricoles. En effet, les sénateurs ont adopté la proposition de loi, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, visant à calculer la retraite de base des non-salariés agricoles en fonction des 25 années d'assurance les plus avantageuses.

Notre système de retraite est fondé sur le principe de solidarité entre les générations. Le milieu agricole était depuis longtemps le parent pauvre du système de retraite français. Aussi, attachée au monde rural, à nos agriculteurs et à ceux qui cultivent la terre, **Agnès CANAYER a soutenu et voté en faveur de cette proposition de loi.** ●

#### 03 MARS Participation à l'émission de Public Sénat "Manger, c'est voter"

Élue de la Seine-Maritime et attachée au terroir local, Agnès CANAYER a participé au tournage de l'émission "Manger, c'est voter !" de Public Sénat afin de faire découvrir le terrain et les acteurs du patrimoine agricole et nourricier du département.

Accompagnée de Vincent FERNIOT, Agnès CANAYER est partie à la rencontre de ceux qui font vivre la gastronomie de notre beau département. ●

Retrouvez l'émission en replay sur le site : [www.publicsenat.fr/emission/manger-c-est-voter](http://www.publicsenat.fr/emission/manger-c-est-voter) ou sur la chaîne Public Sénat



#### 02 MARS

#### Visite au salon de l'agriculture

Agnès CANAYER s'est rendue au Salon International de l'Agriculture 2023 afin de soutenir les agriculteurs et ceux qui aiment les bons produits.

Après des échanges avec Laurence SELLOS, Présidente de la Chambre d'Agriculture de Normandie, ainsi qu'avec la filière de la conchyliculture, elle est également passée sur le stand de la start-up FAIRME, qui produit des produits laitiers locaux et responsables. ●

# Vie parlementaire / Vie locale

13 FÉVRIER

## Visite du tribunal judiciaire de la ville du Havre

Le 13 février dernier, aux côtés de Nathalie LECORDIER, Vice-Présidente du Département de la Seine-Maritime chargée de la Famille et de l'Enfance, **Agnès CANAYER a visité le tribunal judiciaire du Havre. Elles ont pu échanger avec Bruno DIEUDONNÉ Procureur de la République, et Valérie BAUDRILLARD, Présidente.**



Les conditions de fonctionnement de l'ensemble des services de la chaîne pénale (bureau d'ordre, auditionnement, greffe correctionnel, exécutions des peines, etc.) du tribunal pour enfants des services des affaires familiales ont été présentées à cette occasion. ●

1<sup>ER</sup> FÉVRIER

## Accueil d'étudiants havrais au Sénat

Début février, **Agnès CANAYER** accueillait au Palais du Luxembourg les étudiants en Infocom de l'IUT de la ville du Havre, dans le cadre de leur projet "Newzin". A cette occasion, ils ont réalisé une interview, dans laquelle elle a ainsi pu leur présenter le rôle du Sénat, ses missions de parlementaire et de conseillère municipale. ●



12 JANVIER

## Rencontre entre Edouard PHILIPPE, maire du Havre et les jeunes de la Mission Locale

Aux côtés des jeunes entrepreneurs et porteurs de projets du Lab'O, et en tant que Présidente de la Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral, **Agnès CANAYER recevait Edouard PHILIPPE, maire du Havre** afin de mettre à l'honneur les jeunes et leurs projets.

Au total, une trentaine de jeunes : producteur de café, styliste, graphistes, imprimeur 3D, éditrice, créatrice de bijoux, créateur de cookies, spécialiste des travaux de menuiserie ont pu présenter leur entreprise. ●



# Instantanés du territoire

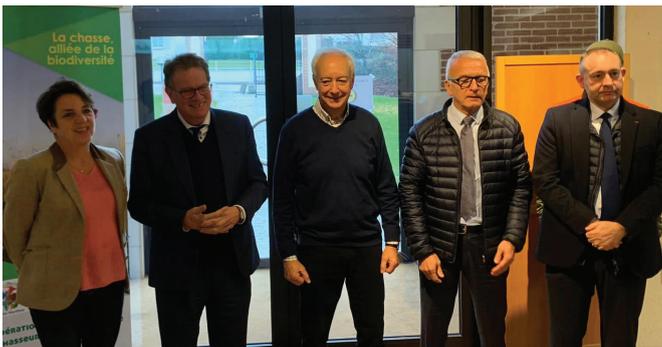


20 janvier 2023 : inauguration des travaux de la mairie et de l'Espace du littoral (Octeville-sur-Mer)



20 janvier 2023 : visite des travaux de rénovations de l'école (Angerville l'Orcher)

Credit photo Département 76



16 janvier 2023 : visite de la maison de la chasse (Belleville-en-Caux)



06 janvier 2023 : inauguration de la résidence la ritournelle (Bretteville-du-Grand-Caux)

Credit photo : Claire Guérault



04 janvier 2023 : visite du navire Transmanche Ferries « Côte d'Albâtre » (Dieppe)

Credit photo Bertrand Bellanger



10 décembre 2022 : Assemblée Générale de l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité (Rouen)



28 novembre 2022 : pose de la première pierre du futur gymnase (St Romain de Colbosc)



26 novembre 2022 : fête du hareng (Fécamp)

Directrice de la publication : Agnès Canayer – Ne pas jeter sur la voie publique – Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours

**Circonscription**  
06 73 95 47 65  
06 75 14 33 35  
101, avenue Foch  
76600 Le Havre

**Paris**  
01 42 34 14 50  
Palais du Luxembourg  
15, rue Vaugirard  
75231 Paris Cedex



✉ [a.canayer@senat.fr](mailto:a.canayer@senat.fr)  
f Agnès Canayer Sénateur de la Seine-Maritime  
t @ACanayer  
g agnescanayer.fr